



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 août 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Point 21 de l'ordre du jour provisoire\*

**Application des décisions prises par la Conférence  
des Nations Unies sur les établissements humains  
(Habitat II) et renforcement du Programme des Nations  
Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

## Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2015/72)\*\*, pour examen à sa soixante-dixième session au titre du point 21 de l'ordre du jour provisoire, en application de la décision 2015/35 du Conseil économique et social.

---

\* A/70/150.

\*\* Le document E/2015/72 a été distribué à part.

